

Direction des Affaires Scolaires

2018 DASCO 100 Caisse des écoles du 14^e arrondissement-Autorisation de versement d'une avance sur la subvention annuelle 2019 pour la restauration scolaire (215.000 euros).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A l'issue de la réunion de dialogue budgétaire entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 14^{ème} arrondissement, il est conjointement constaté que cette dernière fait face à une tension importante de sa trésorerie fin 2018.

Cette situation s'explique notamment par d'importants reports d'encaissement de recettes familiales, liés à l'absence de régie de recettes en mairie entre les mois de février et mai 2018.

Bien que les dépenses projetées aient pu être revues suite à un examen conjoint entre la Caisse des écoles et les services de la Ville de Paris, le risque de trésorerie identifié ne peut être totalement écarté.

Ainsi, ce risque conduit Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement à demander à la Ville de Paris, à titre exceptionnel, le versement en fin d'année 2018 d'une avance sur la subvention de restauration annuelle 2019, afin de garantir le paiement des charges de la Caisse des écoles en janvier 2019 - dont le paiement des dépenses salariales. Le montant de cette avance sera fixée précisément au regard des besoins ajustés de la Caisse des écoles au plus près de la fin de gestion mais ne dépassera pas 215.000 euros.

Cette mesure exceptionnelle laissera à la Caisse des écoles du 14^{ème} arrondissement le délai nécessaire pour mettre en œuvre, dès son prochain budget, des mesures structurelles permettant le redressement durable de sa situation financière.

Tel est l'objet du présent projet de délibération que je soumets à votre approbation.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris